

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUMBRES EN DATE DU MARDI 08 DECEMBRE 2020**

## **SÉANCE DU MARDI 08 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le Mardi 08 Décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 18 H 00 à la salle Léo Lagrange, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 27 Novembre 2020, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

La réunion s'est déroulée à huis clos.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Joëlle DELRUE, Daniel FOURNIER, Marie-Laurence BERQUEZ, Gérard COLIN, Véronique WESTENHOEFFER, Daniel LOUIS, Sandrine VERON, Gérard PRINGAULT, Danielle LAGERSIE, Serge LELIEVRE, Murielle LAMIABLE, Léa GALLET, Francis GUCHE, Serge BONNAIRE, Michèle CHRISTIAENS, Véronique BOULET, Hervé LEFEBVRE, Sophie QUENON, Aurore MOBAILLY, Vincent MONBAILLY, Martine LEROY, Francis DUBIEZ, Juliette MAGNIER, Richard GUILBERT, Ingrid SCHLEICH.

## **ÉTAIT ABSENTS EXCUSES :**

Dominique EVRARD (procuration à Mme Sophie QUENON), Arnaud TEN (procuration à M. Vincent MONBAILLY).

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**1. Délibération n° 2020/46 – Réunion du Conseil Municipal à huis clos**

En raison de la crise sanitaire, Madame le Maire a proposé que le Conseil Municipal se réunisse à huis clos.

**Adoption, par 20 voix POUR et 7 voix CONTRE, de cette proposition.**

**2. Délibération n° 2020/47 – Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Laurence BERQUEZ** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**3. Délibération n° 2020/48 – Installation de Madame MOBAILLY Aurore au poste de Conseillère Municipale**

Suite à la lecture de la lettre de démission de Madame Gisèle LAMBERT, il est immédiatement procédé à l'installation au poste de Conseillère Municipale de Madame Aurore MOBAILLY, suivante sur la liste.

Le tableau du Conseil Municipal sera modifié et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer.

**4. Délibération n° 2020/49 – Approbation du Compte-rendu de la séance précédente**

*Le compte rendu du Lundi 06 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.*

**5. Délibération n° 2020/50 – Désignation des Conseillers Municipaux siégeant au C.C.A.S.**

Suite à la démission de Madame Gisèle LAMBERT, il y a lieu de procéder à la désignation de 7 Conseillers Municipaux siégeant à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est rappelé que le scrutin est un vote à bulletin secret au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Madame le Maire a ensuite fait appel à candidature.

Il lui a été remis la liste comportant les noms suivants :

- Mme WESTENHOEFFER Véronique,
- Mme QUENON Sophie,
- Mme GALLET Léa,
- Mme CHRISTIAENS Michèle,
- Mme LAMIABLE Murielle,

- M. MONBAILLY Vincent,
- Mme LEROY Martine.

Il a ensuite été proposé au vote à bulletin secret.

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **27**
- Bulletins Nuls : **2**
- Suffrages exprimés : **25**
- Majorité absolue : **13**

A obtenu :

Liste de Madame Véronique WESTENHOEFFER : **25 voix**.

La liste de Madame Véronique WESTENHOEFFER, ayant obtenu 25 voix, donc la majorité absolue, **Madame Véronique WESTENHOEFFER, Madame QUENON Sophie, Madame GALLET Léa, Madame CHRISTIAENS Michèle, Madame Murielle LAMIABLE, Monsieur MONBAILLY Vincent et Madame LEROY Martine** sont désignés pour siéger au sein de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

#### 6. Délibération n° 2020/51 – Décision Budgétaire Modificative n° 1

**Adoption, à l'unanimité, de la décision budgétaire modificative n° 1 suivante :**

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau Budget
64111..020 D-RF	967 989,11 €	- 21 000,00 €	946 989,11 €
6574..025 D-RF	125 000,00 €	21 000,00 €	146 000,00 €
024..01 R-RF	0,00 €	3 502,00 €	3 502,00 €
2031..822 R-OiF	0,00 €	24 985,00 €	24 985,00 €
2033..822 R-OiF	0,00 €	960,00 €	960,00 €
2111.417.020 D-RE	0,00 €	3 502,00 €	3 502,00 €
2315..822 D-OiF	0,00 €	25 945,00 €	25 945,00 €

#### 7. Délibération n° 2020/52 – Attribution de subventions

Madame le Maire soumet aux membres de l'assemblée les demandes de subventions reçues depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

#### **Attribution des subventions aux Associations suivantes :**

- Comité de Quartier Léon Blum : **800 €** à l'unanimité,

- Par Monts et Vallées : **100 €** à l'unanimité,
- FNATH : **350 €** à l'unanimité ; M. COLIN Gérard n'a pas pris au vote,
- Apiculteurs Audomarois : **200 €** à l'unanimité,
- Groupe Nature Georges Pontier : **350 €** à l'unanimité,
- Woodside Country : **700 €** à l'unanimité ; Mme MOBAILLY Aurore n'a pas pris part au vote,
- Comité des Fêtes : **20 000 €** à l'unanimité ; Mme DELRUE Joëlle, M. LOUIS Daniel et Mme MOBAILLY Aurore n'ont pas pris part au vote.

La subvention pour l'Association des Parents d'Elèves du Collège Albert Camus n'a pas été attribuée par 19 voix POUR et 7 voix CONTRE. Monsieur Vincent MONBAILLY n'a pas pris part au vote.

Il a été décidé de surseoir, à l'unanimité, à l'attribution d'une subvention à l'Association « N'oublions jamais Lumbres 1944 » et de solliciter des renseignements complémentaires auprès de son Président. Cette demande sera examinée lors d'une prochaine réunion. Monsieur Vincent MONBAILLY n'a pas pris part au vote.

Les subventions seront versées en Décembre 2020, les crédits nécessaires étant suffisants.

#### **8. Délibération n° 2020/53 – Participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Notre Dame**

Les textes en vigueur imposent à la Commune de Lumbres de signer un contrat d'association avec l'Ecole Notre Dame de Lumbres. Celui-ci a été signé le 21/07/1988 et approuvé par délibération du Conseil Municipal du 17/11/1988.

De plus, depuis l'obligation de scolarisation des enfants de 3 à 6 ans, ce contrat est élargi aux écoles maternelles. Le forfait est versé chaque année en Décembre sur la base de la liste des élèves de l'année N-1 et les dépenses de fonctionnement des écoles N-1.

Pour l'année 2019, le montant des dépenses de l'Ecole Roger Salengro est de 107 331,36 € pour 202 élèves, soit un coût de 531,34 € par élève.

Le nombre d'élèves Lumbrois scolarisés en primaire étant de 39 élèves, la participation de la Commune de Lumbres est de **20 722,26 €**.

En ce qui concerne l'Ecole Suzanne Lacore, les dépenses s'élèvent à 175 521,68 € pour 106 élèves, soit 1 655,86 € par enfant.

Compte tenu que le nombre d'élèves Lumbrois scolarisés à l'Ecole Notre Dame est de 23, la participation à verser est de **38 084,78 €**.

La participation totale de la Commune à l'Ecole Notre Dame est donc de **58 807,04 €**.

**Adoption, à l'unanimité moins une abstention de Monsieur Gérard PRINGAULT, de cette proposition.** Madame le Maire est autorisée à émettre le titre de dépense d'un montant de **58 807,04 €** au profit de l'OGEC, gérant l'Ecole Notre Dame.

### **9. Délibération n° 2020/54 – Démontage et revente de la piste olympique de BMX**

Au vu du rapport de vérification par la Société SOCOTEC de la rampe olympique de BMX, il apparaît que la structure s'est fortement détériorée. Il existe deux possibilités :

- Soit la réparer, ce qui représenterait une dépense conséquente,
- Soit la démonter tout en sachant qu'elle n'est plus utilisée et que le site n'a pas été retenu comme base arrière des J.O. 2024.

La Société TS Industrie d'Eperlecques propose le démontage pour un coût de 6 180 € H.T. Cette société se propose de racheter une partie de l'équipement pour un coût de 4 180 € T.T.C. Il resterait, par conséquent, à la charge de la Commune une somme de 2 000 € H.T.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité moins 7 abstentions, de :

- procéder au démontage de la piste olympique de BMX par la Société TS Industrie pour un coût de **6 180 € H.T.** ;
- de revendre une partie du matériel à ladite société pour un coût de **4 180 € T.T.C.** ;
- d'autoriser Madame le Maire à engager les dépenses et émettre un titre de recettes pour la revente du matériel.

### **10. Délibération n° 2020/55 – Gratification au Personnel Communal**

En cette période de crise sanitaire, le personnel communal a maintenu la continuité du service public tout en respectant les consignes sanitaires.

Madame le Maire propose, en conséquence, d'attribuer à chaque agent une somme de **60 €** en bons d'achat (3 x 20 €) à utiliser chez les commerçants ou artisans Lumbrois.

**Adoption, à l'unanimité, de cette proposition.**

### **11. Délibération n° 2020/56 – Dérogations au repos dominical**

La loi n° 2015/990 du 06 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des économies, dite Loi Macron, modifie certaines dispositions du Code du Travail (articles L.3132-20 à L.3132-27-2) en élargissant les possibilités d'ouverture des Commerces de détail le dimanche tout en réduisant les distorsions entre ces commerces et en garantissant les contreparties pour les salariés et le respect du principe du volontariat.

Il existe deux types de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail :

- la dérogation reposant sur un fondement géographique (4 types : zones touristiques internationales, zones commerciales, zones touristiques et certaines gares),
- la dérogation accordée par le Maire dans les commerces de détail.

Pour le premier type de dérogation, le Pas-de-Calais n'est concerné que par des zones touristiques arrêtées par le Préfet de Région qui n'incluent pas la Commune de Lumbres.

Pour le second type de dérogation, elles sont mises en œuvre par arrêté des Maires sur sollicitation des enseignes commerciales locales par type d'activité commerciale après avis du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire de la C.C.P.L. Le nombre de ces dimanches dérogeant à la fermeture ne peut excéder douze par an et l'arrêté doit être pris avant le 31 Décembre de chaque année et concerne l'ensemble des commerces de la commune correspondant au type d'activité commerciale faisant l'objet de l'arrêté.

Par application du droit du travail, chaque salarié privé de repos dominical percevra une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps.

Considérant l'avis favorable de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres en date du 17 Septembre 2020,

Considérant que le magasin LECLERC, commerce de détail alimentaire, ainsi que le magasin DISTRI CENTER, commerce d'habillement, ont déposé une demande d'ouverture de 09 h 00 à 19 h 30.

Un avis favorable a été émis par le Conseil Municipal pour ces demandes aux dates suivantes :

- pour les commerces d'habillement : les 10 Janvier 2021, 27 Juin 2021, 29 Août 2021, 05 Septembre 2021, 12 Décembre 2021 et 19 Décembre 2021 ;
- pour les hypermarchés : les 28 Novembre 2021, 05 Décembre 2021, 12 Décembre 2021, 19 Décembre 2021 et 26 Décembre 2021.

## **12. Délibération n° 2020/57 – Fonctionnement de l'A.L.S.H. des vacances d'hiver 2021**

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des vacances d'hiver 2021 fonctionnera dans les locaux de la Maison des Associations, la salle Michel Berger et la cantine de la Salle Léo Lagrange.

Cet Accueil de Loisirs sera réservé exclusivement aux enfants Lumbrois de 4 ans déjà scolarisés jusqu'aux élèves scolarisés en CM2.

Il sera ouvert **du Lundi 22 Février 2021 au Vendredi 26 Février 2021 inclus de 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Un goûter sera distribué l'après-midi. Un accueil péricentre à l'A.L.S.H. sera mis en place. Celui-ci est progressif de 08 h 00 à 09 h 00 et dégressif de 17 h 00 à 18 h 00. Il est réservé aux enfants dont les deux parents travaillent. Une pause méridienne sera instaurée aux enfants souhaitant se restaurer.

L'effectif prévu est de **40 enfants maximums.**

L'encadrement sera composé d'une directrice et au maximum de 6 animateurs rémunérés.

Ces derniers seront rémunérés à raison de 6 heures par jour d'ouverture de l'Accueil de Loisirs, à savoir :

- Pour les animateurs non diplômés : sur la base du SMIC ;
- Pour les animateurs ayant suivi le stage de base BAFA : SMIC + 5 %,
- Pour les animateurs diplômés BAFA : SMIC + 10 %,

Les journées consacrées à la préparation et au rangement à la fin de l'Accueil de Loisirs seront payées au taux journalier.

La participation aux frais de fonctionnement demandée aux familles est la suivante :

**POUR LES VACANCES DU 22 FEVRIER AU 26 FEVRIER 2021**

Quotient Familial	Pour 1 enfant	Par enfant supplémentaire	Repas par jour
jusque 617	34 € - notification CAF	29 € - notification CAF	3,00 €
Au-delà de 617	35 €	30 €	3,00 €

**13. Questions diverses**

Madame le Maire a pris la parole :

« Nous avons été destinataires de la circulaire relative à la D.E.T.R. 2021, le 27 Novembre 2020, jour où les convocations du Conseil Municipal ont été distribuées. Il n'était donc pas possible de l'inscrire à l'ordre du jour.

Les dossiers doivent être déposés pour le 18 Décembre prochain, ce qui nous laisse peu de temps. Il n'est, cependant, pas question de nous passer de demandes de subvention.

J'avais l'intention de vous proposer de déposer des demandes de D.E.T.R. pour les travaux de la Route d'Acquin et du Chemin des Coquelicots. Cependant, les aléas de l'année 2020 font que ces deux projets ont avancé beaucoup moins vite que prévu et, à ce jour, nous ne possédons ni les éléments techniques, ni le chiffrage qui permettraient de déposer des demandes de subvention.

Monsieur Daniel FOURNIER, Adjoint aux Travaux, vous présentera tout à l'heure les réalisations de 2019. Vous verrez qu'une part importante de l'investissement a été consacrée aux bâtiments mais il reste encore dans ce domaine beaucoup à faire.

Il est bien évident que le fait de déposer une demande de subvention n'engage en rien la Commune quant à la réalisation de ceux-ci.

D'autre part, le délai moyen pour la réalisation des travaux après acceptation de la demande est de deux, voire trois ans, ce qui nous offre des possibilités de report aux années suivantes.

Je vous propose, par conséquent, de solliciter les subventions D.E.T.R. suivantes :

**a. Délibération n° 2020/58 – Demande de subvention D.E.T.R. pour le remplacement des menuiseries du bâtiment des services techniques et des salles Roger Couderc**

Une subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en vue de procéder au remplacement des menuiseries du bâtiment des services techniques et des salles Roger Couderc.

Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux : remplacement des menuiseries	40.438,00 €	- D.E.T.R.	10.109,50 €	25,00 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>40.438,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>10.109,50 €</b>	<b>25,00 %</b>
		- Mairie	30.328,50 €	75,00 %
		<b>Sous-total</b>	<b>30.328,50 €</b>	<b>75,00 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>40.438,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>40.438,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire est autorisée à solliciter la demande de subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer.

**b. Délibération n° 2020/59 – Demande de subvention D.E.T.R. pour le remplacement des menuiseries des salles Arthaud et Muffat et de la toiture**

Une subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en vue de procéder au remplacement des fenêtres et portes des salles Arthaud et Muffat de la Maison des Associations et de la toiture.

Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux : remplacement des menuiseries et de la toiture	48.602,00 €	- D.E.T.R.	12.150,50 €	25,00 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>48.602,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>12.150,50 €</b>	<b>25,00 %</b>
		- Mairie	36.451,50 €	75,00 %
		<b>Sous-total</b>	<b>36.451,50 €</b>	<b>75,00 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>48.602,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>48.602,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire est autorisée à solliciter la demande de subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer.

**c. Délibération n° 2020/60 – Demande de subvention D.E.T.R. pour le remplacement de la toiture et des menuiseries de l’Office de Tourisme**

Une subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer au titre de la Dotation d’Equipeement des Territoires Ruraux en vue de procéder au remplacement des menuiseries et de la toiture de l’Office de Tourisme.

Ce projet est accepté à l’unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux : remplacement des menuiseries et de la toiture	119.453,00 €	- D.E.T.R.	29.863,00 €	25,00 %
<b>Coût total de l’opération</b>	<b>119.453,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>29.863,00 €</b>	<b>25,00 %</b>
		- Mairie	89.590,00 €	75,00 %
		<b>Sous-total</b>	<b>89.590,00 €</b>	<b>75,00 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>119.453,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>119.453,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire est autorisée à solliciter la demande de subvention auprès de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer.

Nous avons également reçu la circulaire relative aux demandes de subvention D.S.I.L. qui doivent être déposées pour le 15 Janvier 2021.

Je vous propose de déposer une demande de subvention au titre des Demandes de Subvention à l’Investissement Local pour les travaux suivants :

**d. Délibération n° 2020/61 – Demande de subvention D.S.I.L. pour le remplacement des menuiseries du bâtiment des services techniques et des salles Roger Couderc**

Une subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais au titre de la Demande de Subvention à l’Investissement Local en vue de procéder au remplacement des fenêtres et portes des salles Arthaud et Muffat de la Maison des Associations et de la toiture.

Ce projet est accepté à l’unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux : remplacement des menuiseries et de la toiture	40.438,00 €	- D.E.T.R.	32.350,00 €	80,00 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>40.438,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>32.350,00 €</b>	<b>80,00 %</b>
		- Mairie	8.088,00 €	20,00 %
		<b>Sous-total</b>	<b>8.088,00 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>40.438,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>40.438,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire est autorisée à solliciter la demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

**e. Délibération n° 2020/62 – Demande de subvention D.S.I.L. pour le remplacement des menuiseries et de la toiture des salles Arthaud et Muffat**

Une subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais au titre de la Demande de Subvention à l'Investissement Local en vue de procéder au remplacement des menuiseries et de la toiture des salles Arthaud et Muffat.

Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux : remplacement des menuiseries et de la toiture	48.602,00 €	- D.E.T.R.	38.881,60 €	80,00 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>48.602,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>38.881,60 €</b>	<b>80,00 %</b>
		- Mairie	9.720,40 €	20,00 %
		<b>Sous-total</b>	<b>9.720,40 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>48.602,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>48.602,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire est autorisée à solliciter la demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

**f. Délibération n° 2020/63 – Demande de subvention D.S.I.L. pour le remplacement de la toiture du bâtiment Annexe de la Mairie**

Une subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais au titre de la Demande de Subvention à l'Investissement Local en vue de procéder au remplacement de la toiture du bâtiment Annexe de la Mairie.

Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Taux</b>
Travaux : remplacement de la toiture	18.369,00 €	- D.E.T.R.	14.695,00 €	80,00 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>18.369,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>14.695,00 €</b>	<b>80,00 %</b>
		- Mairie	3.674,00 €	20,00 %
		<b>Sous-total</b>	<b>3.674,00 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>18.369,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>18.360,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire est autorisée à solliciter la demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

**g. Délibération n° 2020/64 – Demande de subvention D.S.I.L. pour le remplacement de la toiture et des menuiseries de l'Office de Tourisme**

Une subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais au titre de la Demande de Subvention à l'Investissement Local en vue de procéder au remplacement des menuiseries et de la toiture de l'Office de Tourisme.

Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux : remplacement de la toiture et des menuiseries	119.453,00 €	- D.E.T.R.	95.562,00 €	80,00 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>119.453,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>95.562,00 €</b>	<b>80,00 %</b>
		- Mairie	23.891,00 €	20,00 %
		<b>Sous-total</b>	<b>23.891,00 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>119.453,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>119.453,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire est autorisée à solliciter la demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

**h. Délibération n° 2020/65 – Demande de subvention D.S.I.L. pour le remplacement de la toiture du bâtiment de stockage des services techniques**

Une subvention sera sollicitée auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais au titre de la Demande de Subvention à l'Investissement Local en vue de procéder au remplacement de la toiture du bâtiment de stockage des services techniques.

Ce projet est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal qui a approuvé le plan de financement ci-dessous :

**PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux : remplacement de la toiture	15.598,00 €	- D.E.T.R.	12.478,00 €	80,00 %
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>15.598,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>12.478,00 €</b>	<b>80,00 %</b>
		- Mairie	3.120,00 €	20,00 %
		<b>Sous-total</b>	<b>3.120,00 €</b>	<b>20,00 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>15.598,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>15.598,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire est autorisée à solliciter la demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais. »

Après avoir détaillé les demandes de subvention D.E.T.R. et D.S.I.L., Madame le Maire a demandé à Monsieur Daniel FOURNIER, Adjoint aux Travaux, de faire le point sur les travaux réalisés et ceux engagés :

« Les montants des devis et des factures sont T.T.C.

### **01 - Chauffage :**

Fourniture et pose d'une chaudière salle Léo Lagrange prévue fin Décembre 2020.

Devis : 15 277,26 €

ENT : Jacques Colliez

Chaudière murale gaz à condensation 100 KW de marque Viessmann. Régulation Vitronic 200 type H01B, et toutes sujétions de pose.

**02 - Lutte contre les inondations :** Quai du Bléquin : travaux en cours, reste les enrobés à terminer.

ENT : SAS Duhamel Travaux pour un devis de 1 956,00 €

ENT : TS Construction pour un devis de 1 422,00 € (barreaux inox)

Percement d'une lumière en partie basse du mur de protection du quai sur 4 + 2 ml, abaissement des bordures de trottoir, mise en place de barreaux de protection en inox.

**Lutte contre les inondations :** Rue du Dr Pontier

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, en étude au bureau d'Ingénierie

Travaux de lutte contre les inondations de la rue Pontier au droit du carrefour rue Emile Zola jusqu'au 1er avaloir (un de chaque côté de la route) vers Elnes et passage d'un réseau d'évacuation (cana de 600) vers la rivière le long de la ligne de chemin de fer.

**Une subvention de 56 350,00 €** nous a été attribuée par l'agence de l'eau pour les travaux réalisés en bas de la Grand-Place et dans l'Allée du Parc, celle-ci nous a été versée en juin 2020.

**03 - Menuiseries Bureau Mairie :** fourniture et pose de deux châssis PVC avec parties fixes et OB,

**Bureau des services techniques :** fourniture et pose de deux châssis PVC avec parties fixes et OB,

ENT : Menuiseries de l'Aa - Travaux exécutés.

**Hall Mairie, travaux d'urgence,** fourniture et pose de portes pour la sécurité Vigipirate et Covid-19 et pose de vitrage de protection de l'accueil.

ENT : Menuiseries de l'Aa - Travaux exécutés

Montant facturé : 22 894,30 €

**04 - M.D.A. Remplacement** des menuiseries du bâtiment, local Peinture-couture au RdC et local musique au 1<sup>er</sup> étage (façade donnant sur la cour et façade donnant sur le parking de la rue Allendé).

ENT : S.A.R.L. Chef - Devis : 60 955,20 €

Travaux exécutés.

Menuiseries ALU aux normes PMR et sécurité évacuation : 2 double-portes tiercés + impostes (entrées peinture et couture au RdC), 2 double-portes tiercés (1 au RdC pour accès à

l'étage, 1 en sortie de secours à l'étage donnant sur l'escalier), 1 porte PMR (les sanitaires communs), 1 porte avec imposte pour le bureau de l'A.L.S.H.

Menuiseries PVC, 8 châssis fixes au Rdc sur la cour ; 11 châssis avec parties fixes et OB côté rue Allendé au Rdc, 13 châssis OB au 1er étage (6 du côté cour, 7 du côté rue Allendé).

**05 - M.D.A. En Cours :**

**Travaux en régie** exécutés par les employés du S.T. : Construction d'un WC PMR sous le préau et rénovation des sanitaires communs.

Les menuiseries ALU : Fournies et posées par l'ENT S.A.R.L. Chef : 1 porte pour le sanitaire PMR, 1 châssis à soufflet et 2 châssis fixes,

Devis : 4 874,40 €

**06 - M.D.A. Couverture :** Bâtiment à gauche de l'entrée donnant sur la rue Jules Guesde :

ENT : Les toitures du Val (M. Dhaine)

Sous-traitant plan de retrait amiante et désamiantage : SAS Duhamel travaux.

Devis : 52 762,80 €, dont Plan de retrait amiante et désamiantage : 7 236,00 €

**Les travaux ne seront effectués qu'en Mai et Juin 2021, ENT surbooké**

Protection du personnel et pose d'échafaudage, dépose de la couverture et zinguerie, arrachage des bois, réfection de bois de charpente si nécessaire, Création d'un coyau à l'égout.

Mise en place d'une sous-toiture, contre-lattage et lattage, mise en place de la couverture tuiles et bacs aciers, gouttières et descentes.

Pignon à gauche de l'entrée mise en place d'un lattage avec isolation et pose d'un bardage en résine thermodurcissable de type CANEXEL RIDGEWOOD ou similaire

Evacuation des gravats et repli du matériel.

**07 - Salle Ulysse Dupont :** Remplacement des menuiseries de la façade sur rue.

ENT : S.A.R.L. Chef - Devis : 6 907,20 €

Travaux exécutés

Menuiseries ALU : 1 double-porte tiercé aux normes PMR,

Menuiseries PVC : 3 châssis OB

**08 - Ecole Lacore :** remplacement des menuiseries de la façade sur cour (SUD) et de l'ancien logt.

ENT : Joël Leroy & M. Lamborot ; Fournisseur surbooké - Devis : 45 691,58 €

**Pose le mercredi avant les vacances de Noël, les 1er lundi et mardi des vacances et si nécessaire finitions les mercredis de janvier 2021.**

Menuiseries ALU : Cinq double-portes tiercés 1 ouvrant aux normes PMR + semi fixe avec OB (accès des 3 classes par la cour), une porte avec OB (sanitaire),

Menuiseries PVC : 8 châssis OB de l'ancien logt et 6 châssis fixes des 3 classes de la façade sud.

Ancien logt Trois porte-fenêtre doubles,

**Pose d'une porte** d'entrée face à la Place Jules Leriche,

ENT : LEROY – 3 995,41 € - Travaux effectués.

**Pose de revêtement de sols souples dans 2 classes,**

ENT : Société Nouvelle De Backer – 10 163,55 € - Travaux effectués.

**09 - Ecole Roger Salengro :**

**Travaux de rénovation** de murs extérieurs, piquetage des joints, enduits, et finition peinture, travaux effectués, par l'AFEJI – ACI Flandres : Montant facturé : 17 298,28 €

**Fournitures et pose de lavabos** extérieurs pour sécurité Covid-19, travaux effectués par l'ENT Colliez

Montant facturé : 5 749,28 €

**Services techniques** : Matériel électrique et informatique, stores occultants : Montant facturé : 2 358,10 €

**10 - Salle Michel Berger :**

Raccordement au tout à l'égout des sanitaires de la salle et des bungalows, comprenant 2 stations de relevage, tranchée et canalisations d'évacuation le long du Lycée jusqu'à la station de relevage du SIDEALF en bout du terrain de foot.

ENT COLLIEZ – Montant facturé : 25 500,00 €

**11 - Travaux de voiries :**

**Route d'Acquin au Val de Lumbres** après la station de pompage du SIDEALF, réalisation d'un dos d'âne pour détourner les eaux d'écoulement en partenariat avec la ville d'Acquin

ENT : Levray Guillaume

Devis : 5 520,00 € ; 2 760,00 pour la Ville de Lumbres - 2 760,00 € pour la ville d'Acquin.

Les Travaux sont programmés pour décembre ou Janvier.

**Réfection de trottoirs :**

Travaux effectués par l'ENT Leroy TP – Montant facturé : 86 273,34 €

Pour une surface d'environ 1 560,00 m<sup>2</sup> (environ 1 000,00 ml)

Abaissé de trottoir au N°75 de la rue Pontier, 6,00 ml = 9,00 m<sup>2</sup>

Abaissé de trottoir au N°7 de la rue Emile Zola, 13,00 ml = 20,00 m<sup>2</sup>

Trottoir rue Emile Zola : A droite en montant # 215,00 m<sup>2</sup> - à gauche en montant # 442,00 m<sup>2</sup>

Trottoir rue Allendé côté Crédit agricole # 215,00 m<sup>2</sup> + pose d'un aco drain avec raccordement au réseau EP au droit des 3 garages des N°12 bis et 14

Trottoir rue Allendé côté opposé au C.A. # 117,30 m<sup>2</sup>

Trottoir rue des écoles des deux côtés de la route # 124,00 m<sup>2</sup>

Trottoir rue Jean Moulin # 50,00 m<sup>2</sup>

Trottoir route d'Acquin du N°1 au bas de la salle de sport de Notre-Dame # 370,00 m<sup>2</sup>

**Route d'Acquin**, une partie de trottoir a été réalisé par l'ENT Guillaume Levray.

Pour une surface d'environ 115,00 m<sup>2</sup> – Montant facturé : 8 285,00 €

Il s'agit du trottoir accolé au parking de l'entrée de la salle de sport N.D. et jusque l'entrée des 3 nouvelles habitations. En effet suite à une concertation avec l'école N.D., nous avons décidé

d'effectuer les travaux sans raccords. A la charge de la ville, une largeur de trottoir de 1,80 m, le reste appartenant à l'école qui a d'ailleurs fixée ses limites par la pose à sa charge de barrières en bois.

## **12 - Enedis :**

Raccordement électrique de quatre lots : Montant 10 172,04 €

## **13 - Parking de la salle Léo Lagrange et terrains de jeux :**

Assistance à Maîtrise d'œuvre : Bureau d'ingénierie

Terrassement, bordures et caniveaux, réseau EP, fonds de forme et enrobés, éclairage et vidéo surveillance : ENT Ducrocq TP

Devis ENT Ducrocq TP = 203 930,88 €

Espaces verts, plantation, portique d'entrée avec limitation de la hauteur à 2,10 m et portiques d'accès à l'entretien des espaces verts : ENT SNPJEV

Devis ENT SNPJEV = 26 359,80 €

Réalisation du terrain de jeux, terrassement, bordures, formes et revêtement, fourniture et installation des agrés, clôtures et portique : ENT Flandres Artois Paysages

Devis ENT Flandres Artois Paysages = 65 358,24 € (terrain de jeux)

Montant facturé : 273 526,13 €

Les travaux sont en phase de finitions, une gaine de passage du fil d'alimentation des caméras est obstruée, l'Ent Ducrocq TP doit intervenir.

Il reste les deux portiques à poser pour l'Ent d'espaces verts « S.N.P.J.E.V. » marquage en peinture rouge rétro réfléchissante des zébras sur le portique d'entrée limité à 2,10 m.

Pour le terrain de jeux, retouches partielles du revêtement par l'Ent « Flandres Artois Paysages »

La réception doit être programmée cette semaine.

## **14 - Travaux sécurité incendie :**

**Remplacement** d'un poteau incendie rue du Val, travaux réalisés par l'ENT Véolia,

**Renforcement** par la pose d'un poteau rue du Dr Broncquart afin de sécuriser l'école Salengro.

Travaux réalisés par l'ENT STAD M. Demoor

**Remplacement** d'un poteau incendie rue B. Chochoy

Travaux réalisés par SIDEALF

**Achat d'extincteurs neufs** : 17 Extincteurs, fournisseurs Leboulanger Sécurité

Montant facturé : 8 744,65 €

## **15 - Travaux au Val de Lumbres :**

Maîtrise d'œuvre assurée par un bureau d'études

Le dossier de marché concernant la consolidation des berges de la rivière du Val de Lumbres est en phase de consultation, les travaux devraient démarrer rapidement après l'analyse des remises de prix par le MOE. S'agissant de travaux dits d'urgence, la procédure est allégée.

Relevé Topo par l'ENT INGEO et étude hydraulique V2R ingénierie : Montant facturé : 10 350,00 €

**16 - Projet route d'Acquin et Chemin des Coquelicots :**

**Choix du Maître d'œuvre à faire**

**Route d'Acquin :** Relevé Topo exécuté par l'ENT INGEO : Non facturé

**Chemin des Coquelicots :** Relevé Topo exécuté par L'ENT INGEO – Montant facturé : 1 224,00 €

**17 - Trottoir zone des Rahauts :**

Assistance à Maîtrise d'œuvre retenue,

Une étude prévisionnelle date de fin 2016 pour un montant de 113 000,00 €, à réactualiser avant consultation.

**18 - Rue du val – entrée de la Gendarmerie :**

En attente de finition de la Gendarmerie afin de réaliser les trottoirs et la finition de la rue d'accès.

ENT : LEROY TP

**19 - Acquisitions de véhicules :**

1 Master FT 534 GN : Montant facturé : 22 942,49 €

1 Kangoo FT 688 GN : Montant facturé : 12 449,69 €

1 Master FT 575 GN : Montant facturé : 22 942,49 €

Fournisseurs : NGA – Garage de la Lys

**20 - Divers Services Techniques :**

Outillages techniques et espaces verts, caméras salle Léo Lagrange, sèche-linge, Chauffe-eau, miroirs, filets pare-ballon, etc...

Montant facturé : 33 885,52 €

Buts transportable stade Lebas : 2 481,01 €

Marteau perforateur : 911,30 €

Destructeur de papier : 515,45 €

Réparation de toiture stade Lebas : 3 494,40 €

Eclairage public : Achat d'illuminations de Noël (environ 6 000,00 €/an d'investissement décoration), plus câblage d'installation : pour un total de 9 296,70 € »

**Questions de l'opposition :**

• **Concernant l'ordre du jour :**

**Pour le point 8 (participation de la Commune aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires Notre Dame), pourriez-vous nous fournir le coût moyen par élève pour l'Ecole Roger Salengro et pour l'Ecole Suzanne Lacore pour 2016, 2017 et 2018 ?**

Les documents sont fournis ce jour.

- **Questions diverses :**

- **1. Pour un meilleur suivi des projets municipaux, serait-il possible que tous les conseillers municipaux reçoivent les comptes-rendus des commissions et du CCAS ? Pour éviter un surcoût, cet envoi peut se faire par mail.**

Réponse de Madame le Maire : A l'avenir, les comptes-rendus des Commissions seront transmis.

Réponse de Mme WESTENHOEFFER Véronique : Les réunions du CCAS ne sont pas publiques. Elles se tiennent par conséquent à huis clos. Seules les personnes expressément invitées peuvent y participer. Afin d'assurer le secret de certaines décisions, les délibérations et décisions nominatives sont, en somme, consignées dans des registres non consultables. **Les participants, comme tous les membres du personnel, sont tenus au secret professionnel.**

L'article L. 133-5 stipule que : « *Toute personne appelée à intervenir dans l'instruction, l'attribution ou la révision des admissions à l'aide sociale et notamment les membres des conseils d'administration de CCAS, ainsi que toutes personnes dont ces établissements utilisent le concours sont tenus au secret professionnel dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal et passible des peines prévues à l'article 226-13.* »

Aucune disposition n'impose d'afficher les comptes-rendus de séance des réunions du CCAS.

- **2. Un bulletin municipal est-il prévu ? Si oui, de quel espace de communication disposerons-nous ?**

Réponse de Madame BERQUEZ Marie-Laurence : Il n'y a pas de bulletin prévu cette année mais, lors de prochaine édition, une page vous sera réservée.

- **3. Il avait été évoqué lors d'un conseil municipal et d'une commission que nous aurions un document récapitulatif sur les travaux en cours et prévus dans la commune, ainsi qu'un document récapitulatif sur les associations et leurs projets. Est-ce toujours d'actualité ?**

Madame VERON Sandrine remet à l'ensemble du Conseil Municipal le tableau qu'elle a réalisé concernant les associations.

- **4. Il y a un an, les travaux commençaient au cimetière. Pourrions-nous avoir un bilan de ces travaux avec la liste des choses effectuées et pour chaque partie du chantier :**
  - Par quelles entreprises cela a-t-il été fait ?
  - Pour quelles raisons cela a-t-il été fait ?
  - Combien cela a-t-il coûté ?
  - Que reste-t-il encore à faire pour que les travaux soient déclarés achevés ?

Intervention de M. COLIN Gérard :

## « BILAN DES TRAVAUX - CIMETIERE RUE DU 8 MAI

### Année 2018

Avec le bureau d'études INGEO, consultation avec tous les riverains, salle Ulysse DUPONT, pour leur présenter notre projet et pouvoir repositionner les limites de propriétés.

Tous les riverains nous donnent leur accord.

LANCEMENT DES APPELS D'OFFRE PAR LE BUREAU D'ETUDE V2R.

4 Entreprises ont répondu à l'appel d'offres TP et une pour l'électricité ;

Travaux publics :     - ALLIANCES TP,  
                              - DUCROCQ TP,  
                              - AEI62 TP,  
                              - LEROY TP,

Electricité :            CITEOS.

Nous avons retenu les sociétés DUCROCQ TP et CITEOS.

La société DUCROCQ TP a engagé un sous-traitant pour l'arrachage des haies et la pose des clôtures en béton.

Société TERRE FORET PAYSAGE

Ouverture du chantier prévue la semaine 8 de l'année 2019.

RAISONS DE CES TRAVAUX

Suite aux réclamations constantes de Mme GRIOCHE et vu l'état déplorable des haies, nous envisageons d'enlever celles-ci et faire poser une clôture en plaques de béton.

Cela répond aussi aux craintes des personnes âgées, sur le manque de visibilité et des allées et venues dans le cimetière leur faisant peur.

LE PARKING

En enlevant la haie, cela nous permet d'agrandir le parking de 6 places et avoir une meilleure visibilité de la route.

La mise en sécurité du cimetière :

- Pose d'éclairage avec caméra vidéo,
- Clôture sur le pourtour du parking avec portillons à fermeture électrique programmée pour la nuit.

Résultats :

- Moins de vol, de dégradation,
- Moins de regroupement des jeunes.

Le coût des travaux :

Vous avez tous la liste des écritures, vous avez un montant de 18.176,92 € pour les études, et un montant budgétisé de 161.716,91 €.

Actuellement, l'ensemble des travaux n'est pas soldé. Les travaux ont été déclarés terminés le 04/12/2020.

Le chantier a pu vous paraître très long, mais n'oublions pas que la société DUCROCQ a subi le confinement pendant près de 3 mois :

Retard dans leur livraison des fournitures et autres...

Reste à réaliser :

- Pose d'un panneau d'orientation des allées et des tombes,
- Aménagement paysager. »

- **5. Y a-t-il eu des mesures prises ou prévues au niveau de la mairie pour aider les commerçants lumbrois en cette période difficile ?**

Réponse de Mme WESTENHOEFFER Véronique : Le CCAS et la Ville de Lumbres proposent chaque année un colis pour les personnes de plus de 67 ans. Les produits sont achetés chez les commerçants lumbrois et confectionnés par nos soins.

Cette année, avec l'apparition du Covid-19, nous avons accentué notre démarche et amélioré le colis des aînés. Nous avons ajouté des bons utilisables chez nos commerçants de l'hyper centre afin de les aider et soutenir dans leurs difficultés :

- Nous avons pris nos ballotins de chocolats à la boulangerie LEFEBVRE,
- Nous avons fait un bon utilisable pour 2 coquilles de Noël à la boulangerie Pains & Co chez M. et Mme LECOMTE (valable jusqu'au 10 Janvier 2021),
- Nous avons fait un bon utilisable pour 1 pain de mie chez M. et Mme MARTEL (valable jusqu'au 31 Janvier 2021),
- Nous avons ajouté un bon de 10 € utilisable à la Boucherie BOULOGNE (valable jusqu'au 31 Janvier 2021),
- Nous avons choisi d'aider également les commerçants alimentaires (restauration traditionnelle, rapide ou traiteur) en proposant un bon de 10 € (valable également jusqu'au 31 Janvier 2021).

530 colis avec des denrées achetées ou commandées à Lumbres dans les autres commerces tels que Proxi, Leclerc et Super U qui ont effectué de multiples livraisons lors du confinement total depuis Mars 2020.

Une parenthèse sur la situation sociale lumbroise : Durant le 1<sup>er</sup> confinement, des denrées ont été achetées par le CCAS, également dans nos commerces, afin de distribuer quelques colis en appoint aux personnes les plus démunies.

Nous pérennisons cette action au vu de la situation aggravante des familles.

#### Intervention de M. PRINGAULT :

- « Concernant les actions menées auprès des commerçants :  
Renouvellement de l'opération sapins, décors de Noël et ambiance musicale... Compte tenu des difficultés économiques actuelles, aucune participation financière est demandée.  
De plus, animation le Jeudi 24 Décembre 2020 de 14 h à 17 h avec la « Disco Mobile Noël » avec à son bord un Père Noël.  
Dès 14 h, animation commerciale sur la Place Jean Jaurès suivie d'une parade dans toute la ville lors de laquelle le Père Noël fera une distribution de friandises pour finir à nouveau sur la grand place. Communication par voie de presse, réseaux sociaux, panneaux info, etc.  
Depuis quelques semaines, mise en place d'un slogan « Soutenez nos commerçants » sur les panneaux info de la Ville.  
De plus, vous n'êtes pas sans ignorer la création d'une nouvelle Union Commerciale. Nous avons rencontré à plusieurs reprises les instigateurs de cette éventuelle Union et avons élaboré avec eux les prestations énoncées.
- Concernant les aides financières :  
Les commerçants et artisans peuvent prétendre à des aides : soit, de l'Etat, de la Région et aussi de la CCPL à qui revient la compétence économique pour les 36 communes.

Certains commerçants et artisans ont déjà pu en bénéficier lors du 1<sup>er</sup> confinement. D'ores et déjà, de nouveaux dossiers sont en cours pour cette 2<sup>ème</sup> période. Communication de ces aides dans la presse, réseaux sociaux et évoquées lors de Conseils Communautaires.

- Concernant les actions prévues :

Dans 2 mois, en collaboration avec la CCPL, une action est en cours pour réorganiser et redynamiser notre marché hebdomadaire du vendredi.

Dès la mise en place de l'Union Commerciale, une réunion débat est prévue... »

- **6. Serait-il possible d'avoir la liste des emprunts contractés par la Ville ainsi que le montant et le motif de chaque emprunt ?**

Le document est remis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 21.

Le Maire,  
Joëlle DELRUE.

La Secrétaire,  
Marie-Laurence BERQUEZ.